



**Présentation synthétique du  
Budget 2018**

## Synthèse Budget 2018

Budget 2017	Budget 2018	Dépenses	Recettes	Budget 2018	Budget 2017
13 075 000	13 266 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des Eaux pluviales</li> <li>• Gestion de la DECI</li> <li>• Contrats de Délégation de Service Public</li> <li>• Charges de personnel</li> <li>• Frais de fonctionnement du SIDEN-SIAN</li> <li>• Dépenses exceptionnelles et imprévues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotisations pour Eaux Pluviales</li> <li>• Cotisations pour la DECI</li> <li>• Contrats de Délégation de Service Public</li> <li>• Participation de Noréade aux charges de personnel</li> <li>• Participation de Noréade aux frais de fonctionnement</li> </ul>	13 400 000	13 207 000
2 617 000	2 871 000			2 900 000	2 643 000
550 000	850 000			850 000	550 000
200 000	200 000			200 000	200 000
268 000	268 000			237 000	239 000
129 000	132 000				
<b>16 839 000</b>	<b>17 587 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 587 000</b>	<b>16 839 000</b>

### Gestion des Eaux Pluviales

La recette des cotisations pour eaux pluviales s'élève à 13 400 000 € en 2018, en hausse de + 1,5 % par rapport à 2017.

Elle prend en compte la hausse de + 0,5 % de la cotisation, dont le taux de base passe de 20,33 € TTC à 20,43 € TTC par habitant, l'augmentation du nombre de communes adhérentes, hors adhésion en cours, et l'évolution des tarifs progressifs.

Les dépenses concernant la gestion des eaux pluviales, pour 13 266 000 €, représentent contractuellement 99 % du montant des cotisations.



## Synthèse Budget 2018

### **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Le budget 2018 a été élaboré sur la base d'une cotisation de 5,00 TTC par habitant, qui restera stable jusqu'en 2020. Les recettes 2018, 2 900 000 €, sont en hausse par rapport à 2017, 2 643 000 €, compte tenu des nouvelles adhésions. Les dépenses concernant la DECI, pour 2 871 000 €, représentent contractuellement 99 % du montant des cotisations.

### **Contrat de Délégation de Service Public (DSP) des services d'eau et d'assainissement**

La gestion des contrats de DSP s'équilibre en dépenses et en recettes pour le SIDEN-SIAN, les redevances, perçues par les délégataires pour le compte du SIDEN-SIAN, sont ensuite reversées à Noréade, en charge de la réalisation des investissements. Le montant de 850 000 €, prévu en 2018, est en hausse par rapport à 2017 suite à la reprise de nouveaux contrats de DSP en 2017.

### **Charges de personnel**

Ces dépenses (personnel mis à disposition de Noréade, agents en longue maladie, capital décès) payées par le SIDEN-SIAN sont pris en charges par Noréade. Le budget initial 2018 reste identique à celui de 2017 à hauteur de 200 000 € .

### **Frais de fonctionnement du SIDEN-SIAN**

Ces charges intègrent le paiement d'indemnités, de frais de déplacement, de frais de réception, d'affranchissements, de fournitures administratives... Ces frais de fonctionnement, pour un montant de 268 000 € qui demeurent stables par rapport à 2017, sont répartis statutairement sur la base des recettes perçues au niveau de chaque compétence. Noréade paye sa quote-part, pour un montant de 237 000 € en 2018, concernant les compétences à caractère industriel et commercial (eau potable, assainissement collectif et non collectif), et le SIDEN-SIAN garde à sa charge sa quote-part concernant les compétences à caractère administratif (eaux pluviales urbaines et DECI).